



## Déclaration FTM CGT lors de la négociation à l'UIMM sur rémunération du 8 Septembre 2021

Mr Mongon, avant de commencer cette séance de négociation, la CGT souhaite faire une déclaration au regard de la situation industrielle et sociale en France.

Depuis de nombreux mois, la situation des filières de la métallurgie (automobile, aéronautique, navale, sidérurgie et électronique) est inquiétante en termes d'emplois, de sauvegarde des outils de production, mais également d'investissements.

La situation est donc Inquiétante au regard des choix faits par les donneurs d'ordres et des stratégies décidées. Il y a des sommes astronomiques d'argent public de mobilisées, malheureusement sans obligation de résultat en termes d'emplois, de conditions de travail, de rémunération ou d'investissement dans l'outil industriel. Ces choix impactent directement les intérimaires dans un premier temps, mais également les salariés de la sous-traitance, sous-traitance qui fait le maillage industriel en France. La filière automobile et la filière fonderie en sont un très bon exemple sur la stratégie menée, celle-ci est mortifère pour l'ensemble des filières. La relocalisation industrielle annoncée la main sur le cœur par le gouvernement et le patronat n'est toujours pas au rendez-vous ! Pourtant les pénuries de composants électroniques affectent directement les salariés des filières de la métallurgie et plus largement de l'industrie.

Aujourd'hui, les médias annoncent 1 million d'emplois vacants à Pôle Emploi, mais la métallurgie ne figure même pas dans le top 4 des grands secteurs les plus demandeurs. Comment est-ce possible que la branche ne soit pas dans le peloton de tête des pourvoyeurs d'emplois, alors qu'un grand nombre de salariés de la métallurgie vont être en âge de partir à la retraite ?

Parallèlement à cette situation désastreuse de l'emploi et du développement industriel, les entreprises du CAC 40 (37 exactement) annoncent 57 milliards de bénéfices pour le premier semestre 2021. C'est plus de 33% par rapport à la même période en 2019. Dans ces 37 entreprises, 12 sont de la métallurgie. Quand on fait le lien entre perte d'emplois, augmentation des dividendes et argent public injecté, on peut se poser la question de comment est utilisé l'argent public. Il y a aussi le taux de marge des entreprises qui a également atteint un niveau record, à 34%. Cela prouve bien que le frein au développement des entreprises n'est pas le soi-disant coût du travail, mais bien le coût du capital.

Ces dernières semaines, nous avons pu constater une augmentation du coût de la vie au vu de l'augmentation des dépenses incompressibles des ménages. Cela devrait amener le SMIC à augmenter dès le premier octobre de 31 euros bruts par mois et le taux horaire passer de 10.25 à 10.45. Cela amènera forcément des discussions dans

les entreprises car beaucoup de salariés vont se voir rattraper par le SMIC au vu des politiques salariales menées dans les entreprises de la branche.

Ce dernier point fera le lien avec le sujet de négociation d'aujourd'hui sur le thème rémunération. La proposition d'un début de grille des minima à 19 420 euros n'est plus en adéquation avec la réalité du besoin économique des salariés de la branche. 388 euros de plus annuellement ou 33 euros de plus mensuellement par rapport au smic qui devrait s'appliquer au 1<sup>er</sup> octobre 2021, nous voilà déjà rattrapé par le smic, alors que la grille n'est même pas en vigueur ! Cela confirme la crainte de la CGT, on vous a dit depuis le début des négociations sur rémunération, qu'il faut une entrée de grille significativement détachée du SMIC, sinon la grille se fera écraser et elle ne sera pas attractive. La CGT porte depuis le début de la négociation, une entrée de grille à 1 800 euros mensuels ou 21 600 euros annuels. Vous l'aurez compris la négociation du thème rémunération est loin d'être terminée. Il est maintenant nécessaire de répondre enfin aux légitimes attentes des salariés de la branche.